

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
24 avril 2014

Sous la présidence de Monsieur GUILLAUME Eric, Maire

13 membres présents - 13 membres votants
Membres excusés : Eddy Merklng, Staath Jean-Baptiste
Date de convocation : 17 avril 2014

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance
Secrétaire de séance : André Wendling

DELIBERATION 20140301

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS ET BUDGET PRINCIPAL 2014

Le budget principal présente un excédent d'investissement de 189 896.66, et un résultat de fonctionnement de 287 785.67 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement = 236 200 euros
Soit un déficit d'investissement de 46 303.34 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 comme suit :

A la section d'investissement :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = 46 303.34 euros

art 001 excédent d'investissement reporté 189 896.66 euros

A la section de fonctionnement : art 002 = 241 482.33 euros

- d'adopter le budget 2014 comme suit :

A la section de fonctionnement : 490 687 euros en dépenses et recettes

A la section d'investissement : 458 344 euros en dépenses et recettes

Voté à l'unanimité

DELIBERATION 20140302

OBJET : BUDGET CCAS 2014

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Melsheim, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget 2014 comme suit :

Fonctionnement : 46 euros en dépenses et recettes

Voté à l'unanimité

DELIBERATION 20140303

OBJET : DECISIONS EN MATIERE DE TAUX

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **décide d'augmenter de 1% les taux des contributions directes pour 2014**, à savoir:

Taxe d'habitation : de 14.66 % à 14,80%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 7.47 % à 7,54%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 37.62 % à 37,99%

Cotisation foncière des entreprises: de 16.20 % à 16,36%

DELIBERATION 20130304

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2013, les subventions suivantes :

Garde Aide à Domicile Saverne : 120 euros

ARAHM (Association régionale aide aux handicapés moteurs) « Les Grillons » 100 euros

GIHP Saverne et sa région 400 euros

Sorties éducatives et séjours classes vertes des élèves collège et lycée de la commune 50 euros par participant et par an

Le conseil décide, par 10 voix contre 3, de ne pas accorder de subvention à l'Ecole de Musique du Pays de la Zorn pour 2014.

Il est décidé d'étudier ultérieurement la possibilité d'attribution d'une subvention pour toute activité extra scolaire pour tous les enfants de la commune.

OBJET : DIVERS

Il est décidé que M. Philippe Scheer, conseiller, sera référent pour l'animation et la construction du site internet de la commune. Pierre-Yves Schaal, Franck Morin et Christelle Karcher, conseillers, l'accompagnerons dans le cadre de cette tâche.

M. Marc Lienhardt, 1^{er} adjoint, expose l'historique de l'attribution du lot de chasse et du bail actuel, expliquant que les conseillers auront à se prononcer ultérieurement sur le choix de la procédure d'attribution du bail qui doit être renouvelé au début de l'année 2015.

Séance close à 22h30

Ont signé tous les membres présents, Le Maire